



*Mairie*  
*Oye-Plage*

62215

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 JANVIER 2016**

L'an Deux Mil Seize, le Lundi 18 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni Espace DOLTO, sur la convocation en date du 12 Janvier 2016, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Maire.

**Présents :** Olivier MAJEWICZ Maire, Mireille RIQUEMBOURG, José RIVAS, Laura FIERS-KOLODZIEJCZAK, Guy VERMERSCH, Françoise HOT, Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Jeanne CARPENTIER, Laurent GROSS, Adjoints au Maire, Adrian DE JUAN, Albert REMY, Patrice DUPAS, Marie-Cécile FOURNIER, Manuella HORTHEMEL, Blandine DEHARTE, Jacqueline FOURNIER, Florian LEULLIETTE, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Thomas INGLARD, Françoise BEAURIN, Conseillers Municipaux, soit 21 membres présents sur 29 Conseillers en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Pierre CATO, Conseiller Municipal (Pouvoir à Adrian de JUAN), Guy CHANDELIER, Conseiller Municipal (Pouvoir à Olivier MAJEWICZ), Marie-José BOUBOUCHE, Conseillère Municipale (Pouvoir à Blandine DEHARTE), Catherine BYET, Conseillère Municipale (Pouvoir à Françoise HOT), Dominique HAUW, Conseiller Municipal (Pouvoir à Thomas INGLARD), Isabelle DUTRIAUX, Conseillère Municipale (Pouvoir à Murielle HANTSCHOOTTE).

**Excusés :** Laure KARWAT, Romain VANBELLE, Conseillers Municipaux.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle choisit pour secrétaire de séance **Jacqueline FOURNIER**.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2015, il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

**DCM 2016/01 Affaires Générales : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- n° 2015/175 du 24 novembre 2015 Convention de formation par la voie de l'apprentissage.
- n° 2015/176 du 24 novembre 2015 Convention de formation continue obligatoire transport de marchandises pour du personnel communal.
- n° 2015/177 du 24 novembre 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée COMITE D'ORGANISATIONS FESTIVES.
- n° 2015/178 du 30 novembre 2015 Mise à disposition de la salle DE RETTE. Convention avec l'association dénommée OYE PLAGE BASKET CLUB.
- n° 2015/179 du 30 novembre 2015 Mise à disposition de la salle DE RETTE. Convention avec l'association dénommée FUTSAL ANSERIEN.
- n° 2015/180 du 03 décembre 2015 Transfert de crédit n° 1.

- n° 2015/181 du 04 décembre 2015 Avenant n°3 au lot n°2 « Menuiseries intérieures, agencements » du marché de travaux d'aménagements intérieurs de la médiathèque d'Oye-Plage.
- n° 2015/182 du 04 décembre 2015 Mise à disposition de la salle CRINON. Convention avec l'association dénommée USCCRA.
- n° 2015/183 du 04 décembre 2015 Mise à disposition de la salle DE RETTE. Convention avec l'association dénommée FUTSAL ANSERIEN.
- n° 2015/184 du 04 décembre 2015 Mise à disposition de la salle d'Expositions de l'Espace DOLTO. Convention avec le CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE.
- n° 2015/185 du 21 décembre 2015 Avenant n°1 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de production d'ecs et de traitement d'eau de la collectivité.
- n° 2015/186 du 21 décembre 2015 Avenant n°1 au lot n°5 « Peinture, sols souples » du marché de travaux d'aménagements intérieurs de la médiathèque d'Oye-Plage.
- n° 2015/187 du 21 décembre 2015 Convention de formation « perfectionnement bureautique Microsoft Word » pour du personnel communal.
- n° 2015/188 du 21 décembre 2015 Convention de formation « perfectionnement bureautique Microsoft Word » pour du personnel communal.
- n° 2015/189 du 21 décembre 2015 Convention de formation « perfectionnement bureautique Microsoft Word » pour du personnel communal.
- n° 2015/190 du 29 décembre 2015 Transfert de crédit n° 2.

#### **DCM 2016/02 Affaires Générales : Installation d'un nouveau conseiller municipal.**

Suite à la démission de M. Bruno LANDY de son mandat de Conseiller Municipal d'Oye-Plage par lettre datée du 1<sup>er</sup> décembre 2015, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de Mme BEAURIN Françoise, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu.

Le Conseil Municipal prend acte de ce changement et de cette installation.

#### **DCM 2016/03 Affaires Générales : Transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et modification de l'article 2.1 des statuts de la CCRA.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de transférer à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq la compétence en matière de déploiement de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle qu'elle est prévue à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **EMET** un avis favorable à la modification de l'article 2.1 des statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq par l'ajout de la compétence « **DÉPLOIEMENT DE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES** ».

#### **DCM 2016/04 Affaires Générales : Adhésion de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq au Syndicat mixte « Nord-Pas de Calais numérique ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq à adhérer au Syndicat mixte « Nord-Pas-de-Calais numérique » auquel serait transférée la compétence L. 1425-1.

**DCM 2016/05 Urbanisme : Vente de la parcelle AH n° 366p et 456p (ex AH 288p).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **EMET** un avis favorable à la cession de cette parcelle cadastrée section AH 366p et 456p après bornage qui sera réalisé par le Cabinet BPH Géomètre à Gravelines ;
- **FIXE** le prix de vente de la parcelle à 10 €/m<sup>2</sup> selon le prix estimé par les Services de France Domaine en date du 31 juillet 2015 ;
- **VEND** la parcelle AH 366p et AH 456p à la SCI Les Petits Moulins 282, rue des Petits Moulins ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente dont les frais de géomètre et des actes seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

**DCM 2016/06 Affaires Scolaires : Autorisation de lancement et de signature du marché de restauration scolaire et extrascolaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE** de lancer le marché de fournitures et services pour la restauration scolaire et extra-scolaire de la commune d'Oye-Plage en appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

**DCM 2016/07 Travaux : Demande de subventions DETR et Conseil départemental – Accessibilité : sécurisation des abords de l'établissement scolaire Etoile.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'opération de travaux et son financement ;
- **SOLLICITE** une subvention de 6 053,88€ HT, au titre de la DETR 2016, représentant 20% de la dépense éligible DETR estimée des investissements (soit 19,07% de la dépense totale) ;
- **SOLLICITE** une subvention de 12 696,84 € HT, au Conseil Départemental, représentant 40% de la dépense totale estimée des investissements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 de la commune.

**DCM 2016/08 Travaux : Demande de subventions DETR et Conseil Départemental - Voirie rue des Hemmes d'Oye.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'opération de travaux et son financement ;
- **SOLLICITE** une subvention de 2 316,00€ HT, au titre de la DETR 2016, représentant 20% du montant estimé des investissements (soit 15,38% de la dépense totale) ;
- **SOLLICITE** une subvention de 6 024,61 € HT, au Conseil Départemental, représentant 40% de la dépense totale estimée des investissements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services, de l'État et du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 de la commune.

**DCM 2016/09 Environnement : Demande de subvention DETR – Incendie : équipements de lutte contre l'incendie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'opération de travaux pour un montant de 64 500,00 € HT, financés par la ville et par des subventions de l'État ;
- **APPROUVE** que l'opération de travaux soit réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SIRA et financée sous la forme d'une participation communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges d'investissement avec le SIRA ;
- **SOLLICITE** une subvention de 16 125,00 € HT, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, représentant 25% du montant estimé des investissements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour la pose d'une citerne souple sur la parcelle AV n°12p avec M Jean-François VITSE, propriétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour la pose d'une citerne souple sur la parcelle AM n° 87 avec M Thierry GRAIRE, propriétaire.

Les crédits seront inscrits au prochain Budget Primitif de la commune.

**DCM 2016/10 Finances : Paiement de l'investissement 2016 avant approbation du budget primitif 2016 de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **25 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** : **Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les paiements des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016.

**DCM 2016/11 Finances : Subvention exceptionnelle.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 762,50 € à l'association Oye-Plage Solidarité correspondant à 2,50 € par kilomètre parcouru par agent communal ou membre de sa famille, adjoints et conseillers municipaux lors des randonnées, courses et marches de l'espoir du samedi 4 décembre 2015.

Les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

Vu pour être affiché le 20 janvier 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 20 janvier 2016

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE